

# COMMUNE D'ETTENDORF

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016

Convocation du 24 novembre 2016  
Affichée le 24 novembre 2016

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BROSE Estelle (est arrivée au point 6), BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, WEISS Bernard.

**Conseillers absents excusés** : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné pouvoir à Jean BRUCKER), GAILLARD Stéphane (a donné pouvoir à Patrice WEISS), CRIQUI Marc.

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Budget annexe de l'assainissement : rectification des comptes d'affectation**

Le maire informe le Conseil Municipal que, suite à des vérifications effectuées par les services de la Trésorerie de Hochfelden, il apparaît que l'imputation des subventions reçues par la commune lors des travaux d'assainissement général de 2001 à 2010 se sont faites sur des comptes inexacts. De ce fait, les comptes affectés par l'amortissement de ces subventions qui en découlent sont également inexacts.

Il s'agit de rétablir les montants sur les bons comptes de comptabilité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre une décision modificative du budget du service annexe de l'Assainissement de la façon suivante :

**Dépenses d'investissement = 1 024 594€**

1313/041 = 41 213

1312/041 = 983 382

**Recettes d'investissement = 1 024 594€**

13111/041 = 41 213

1313/041 = 983 382

**Ce sont des opérations d'ordre budgétaires, au chapitre 041.**

Les mandats seront émis aux comptes 1313/041 (41 212.25) et 1312/041 (983 381.47) et titres aux comptes 13111/041 (41 212.25) et 1313/041 (983 381.47)

La rectification des imputations des amortissements des subventions seront des opérations d'ordre non budgétaires.

Cette délibération remplace celle du 5 septembre 2016.

## **2. Nouvelles activités pédagogiques (NAP) : fixation du montant de la participation des parents**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier relatif au financement des activités périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la mise en place d'activités hebdomadaires après les heures de classe, comme suit :
  - 1 heure d'activité manuelle par élève inscrit, soit 3 heures d'encadrement, compte-tenu du nombre d'élèves inscrits.
  - 1 heure d'activité d'éveil corporel et de danse par élève inscrit, soit 2 heures d'encadrement, compte-tenu du nombre d'élèves inscrits.
  - 1 heure d'éveil musical, soit 1 heure d'encadrement.
- Vu l'enveloppe budgétaire de 15.000 €uros affectée par la commune pour l'année scolaire 2016-2017.
- Vu les aides de l'Etat qui se montent à 90 € par élève scolarisé dans le cadre du PEDT
- Sollicite auprès des parents d'élèves une participation forfaitaire de 25 € par activité par élève inscrit pour l'année 2016-2017.

Les recettes seront inscrites au budget 2016.

## **3. Achat et installation d'un jeu extérieur dans la cour de l'école accessible au public en dehors des heures de classe.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier relatif à l'achat et à l'installation d'un jeu d'extérieur pour l'école et les enfants du village en dehors des heures de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'achat et l'installation d'une tour de jeux extérieure GYMINO auprès de la société CASAL SPORT pour un montant de 10.720,44€ TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat, à son installation, son financement et à son paiement.
- Sollicite les subventions dont pourraient bénéficier cette installation dans le cadre des opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Définit le plan de financement comme suit :
  - Fonds propres
  - Récupération de la TVA
  - Subvention DETR et de tout autre organisme susceptible de financer de tels investissements.

Les sommes seront inscrites à l'article 2188 du budget 2017.

## **4. Achat d'un logiciel de dématérialisation des factures**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'obligation pour la commune d'accepter des factures dématérialisées de ses fournisseurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la nécessité d'un logiciel complémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de la société Berger-Levrault pour l'achat et la mise en service du logiciel Chorus Portail Pro pour un montant de 500 euros HT et une redevance annuelle de 100 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat, au contrat d'entretien pour une durée de 3 ans et à son éventuel renouvellement.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2017 à l'article 2183 et aux budgets suivants.

## **5. Participation de l'ALC aux frais de fonctionnement et d'investissement du CSC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le montant de la contribution financière de l'ALC aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre Socioculturel à **3.800€ pour l'année 2016** et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

*Estelle Brosé arrive à ce point*

## **6. Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie : attribution du marché de mission maîtrise d'œuvre**

Le Maire, vu la délibération du 17 octobre 2016, informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière et d'aménagement des abords de l'église et de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et des offres et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions,

- Décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises dont les membres sont Gabriel Milochau, Paysagiste Concepteur de Sparsbach, mandataire et M2I, Meyer Ingénierie d'Infrastructure de Wingersheim, pour un montant de 13.675€ HT et 16.410€ TTC soit un taux d'honoraires de 11,21% du montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage à savoir 122.000€ HT et 146.400€ TTC, avec une répartition pour les honoraires de 5.500€ HT soit 6.600€ TTC pour Gabriel Milochau Paysagiste Concepteur et 8.175€ HT, soit 9.810€ TTC pour M2I Meyer Ingénierie d'Infrastructure.
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières) et tous documents pour le paiement et la réalisation de cette mission.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 à l'article 2116.

## **7. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics: attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre**

Le Maire, vu la délibération du 17 octobre 2016, informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation-extension du centre Socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, une seule offre ayant été faite et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises dont les membres sont Architecture Concept Sàrl, de Schiltigheim, mandataire, SIB Etudes de Wolfisheim, co-traitant n°1, Sextant Ingénierie de Entzheim, co-traitant n°2 et Ingénierie et Développement de Strabourg, co-traitant n°3, pour un montant de 57.400€ HT et 68.880€ TTC, soit un taux d'honoraires de 14% du montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage à savoir 410.000€ HT et 492.000€ TTC, avec une répartition des honoraires comme suit :
  - Pour Architecture Concept Sàrl : 36.865€ HT et 44.238€ TTC, plus 5.500€ HT et 6.600€ TTC.
  - Pour SIB Etudes: 3.750€ HT et 4.500€ TTC.
  - Pour Sextant Ingénierie: 6.050€ HT et 7.260€ TTC.
  - Pour Ingénierie et Développement: 5.235€ HT et 6.282€ TTC.
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières) et tous documents pour le paiement et la réalisation de cette mission.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 à l'article 21318.

## **8. Travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie, avec la mise aux normes "handicapés" des lieux : attribution du marché de mission maîtrise d'œuvre**

Le Maire, vu la délibération du 17 octobre 2016, informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie, avec la mise aux normes "handicapés" des lieux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de M2I MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE de Wingersheim pour un montant de 6.500€ HT, soit 7.800€ TTC, soit 6,5% du montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage à savoir 100.000€ HT et 120.000€ TTC.
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières) et tous documents pour le paiement et la réalisation de cette mission.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 à l'article 2152.

## **9. Plan de financement des investissements 2017 (bâtiments publics-voirie-cimetière) : emprunts, remboursement de prêts...**

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en financement pour la réalisation des travaux estimés par le maître d'ouvrage :

- Travaux d'extension du cimetière et d'aménagement des abords de l'église et de la mairie : 162.810,00€ TTC.
- Travaux de réhabilitation-extension du centre Socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics : 560.880,00€ TTC.
- Travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la voirie, avec la mise aux normes "handicapés" des lieux : 127.800,00€ TTC.

Soit au total un montant de 851.490,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide le plan de financement de ces travaux comme suit :
  - fonds propres
  - aides et diverses subventions (état, région, département, parlementaire et tout autre organisme)
  - récupération de la TVA
  - emprunts
- Estime le besoin de financement à 650.000€ maximum pour l'année 2017.
- Autorise le Maire à signer toutes démarches avec les organismes susceptibles de participer au financement de ces travaux dont les banques à des fins de prêts avec ou non globalisation des prêts en cours avec les nouveaux prêts.

## **10. Forêt communale : programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 8 juin 2015 autorisant le Maire à signer tous documents relatifs au projet d'aménagement de la forêt communale 2015-2034 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes signé par le Maire en date du 29 août 2016 sur demande de l'ONF (bilan net prévisionnel 2.610€ HT) et confirme le mandat du maire pour donner son accord au projet final de contrat, à savoir le contrat d'entreprise signé avec l'entreprise Helburg de Birkenwald pour l'exploitation du bois et du débardage en date du 22/10/2016 et le devis pour les prestations d'encadrement avec l'ONF (200€ HT).
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la gestion et à l'exploitation de la forêt communale pour l'année 2016 et les suivantes.

Les recettes seront inscrites au compte 7022.

Cette délibération remplace celle du 5 septembre 2016

## **11. Organisation du vide-maison – immeuble 141 rue de l'Eglise**

Le maire explique au Conseil Municipal qu'en vue de la démolition des bâtiments sis au 141, rue de l'Eglise, un vide-maison est à organiser.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise en vente du mobilier présent dans ces bâtiments,
- Décide la mise en vente de toutes parties immobilières pouvant trouver acquéreur,
- Autorise le Maire à offrir les invendus à des organismes de charité,
- Décide d'organiser ce vide-maison du 10 au 31 décembre 2016 dont le 17 décembre avec des heures de visite de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- Autorise le Maire à organiser ce vide-maison, à établir la liste sommaire des objets à vendre.

Les sommes encaissées seront inscrites au compte 775.